

Sommaire

Page 1

✘ **Editorial**

- *Vingt-cinq ans ! Des avancées... mais beaucoup reste à faire*

Page 2

✘ **Déplacements**

- *Brétigny bientôt ville apaisée ?*

Page 3

✘ **Développement durable**

- *Découvrons les Amap*

✘ **Brève**

- *Gaspiillage alimentaire : des applis anti-gaspi*

Page 4

✘ **Développement durable**

- *Pôle agrobiologique : encore des incertitudes*

✘ **Brève**

- *Les Joncs Marins en danger*

Page 5

✘ **Vie quotidienne**

- *L'eau potable à Brétigny-sur-Orge*

Page 6

✘ **Semaine d'information et d'action du 8 au 14 octobre 2017**

- *Le Programme*

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre 2002)

Éditorial

Vingt-cinq ans !

Des avancées... mais beaucoup reste à faire

Notre association a vingt-cinq ans d'existence cette année. Déclarée le 6 mai 1992, elle a depuis fait sa place dans le tissu social des associations brétignolaises. Notre pierre apportée à l'édifice reste toujours, comme le disait notre premier ADEMUB iNFO : « *celle qui doit défendre notre environnement naturel, non que les autres organisations n'en aient aucun souci, mais ici ou là, on poursuit d'autres intérêts et trop souvent au dernier moment, on sabote allégrement les plates bandes de l'environnement pour un avantage économique ou politique à court terme, quitte à maltraiter pour l'éternité notre cadre de vie* ».

Ces propos sont encore aujourd'hui d'actualité et la situation du quartier des Joncs Marins en est l'illustration. Au fil des mitages, des dégradations, déboisements et autres constructions illégales, cet espace de nature et de biodiversité sera-t-il encore viable demain ?

Nous nous efforçons de maintenir le dialogue avec tous et être une force de propositions constructives pour l'avenir. Un avenir qui doit être pensé et maîtrisé d'autant plus en ces périodes de restrictions budgétaires.

Nos combats d'aujourd'hui et de demain, en collaboration avec nos fédérations *Essonne Nature Environnement (ENE)*, *Orge Hurepoix Environnement (OHE)* et *France Nature Environnement (FNE)*, portent sur le mieux vivre en ville en refusant tout projet destructeur de l'environnement naturel, en agissant pour le développement des alternatives au tout-automobile, un meilleur partage de l'espace public et une circulation apaisée. Comme vous avez pu le constater en circulant dans Brétigny, la ville a entrepris une politique en ce sens, en facilitant les accès à vélo dans le centre ville. Nous nous en félicitons.

Nous voulons préserver les terres agricoles prioritairement à des fins alimentaires, indispensables au développement des circuits courts et éléments essentiels au maintien des continuités écologiques. Nous devons pour cela obtenir leur classement en **zones agricoles protégées (ZAP)**.

Le **CLD** (Comité local de Développement), instance de concertation et de participation aux décisions concernant *Cœur d'Essonne Agglomération*, que nous appelions de nos vœux, vient de se mettre en place. Trois ateliers thématiques sont retenus : Attractivité et développement économique ; Aménagement et cohésion territoriale ; Cadre de vie et développement durable. Là où des enjeux déterminants pour notre avenir vont être discutés nous y serons avec notre fédération OHE et nous vous informerons.

En point d'orgue cette année, dans le cadre du développement durable, c'est-à-dire une vie sobre pour que d'autres puissent vivre, nous sommes maintenant entrés dans une deuxième année de campagne **sur l'économie circulaire** c'est-à-dire une économie sans destruction des ressources naturelles et qui tend vers le « zéro déchet ». Cette deuxième année porte sur la **réduction du gaspiillage alimentaire** et plus particulièrement, avec nos élus et l'aide du **SIREDOM** (**S**yndicat **I**ntercommunal pour la **R**evalorisation et l'**É**limination des **D**échets et **O**rdures **M**énagères), dans nos cantines scolaires là où sont attentifs nos citoyens responsables de demain. **Notre semaine d'information et d'action, organisée du 8 au 14 octobre**, vous permettra d'en savoir plus. Alors n'hésitez pas à venir nous retrouver et poser vos questions à l'Espace Rencontres du Marché couvert le dimanche 8 octobre ou au Ciné 220 le jeudi 12, et visiter notre exposition au Centre socioculturel Nelson Mandela. Et les élèves du lycée J-P Timbaud pourront la découvrir au Centre de Documentation et d'Information (CDI).

Bonne rentrée à tous !

BRÉTIGNY BIENTÔT VILLE APAISÉE ?

Les accidents de piétons sont en hausse dans nos villes...Ceux de cyclistes aussi... Principal accusé : la vitesse des voitures. Solutions : une ville apaisée et beaucoup de pédagogie. Où en sommes-nous à Brétigny ?

La presse s'est faite l'écho, depuis plusieurs mois, des problèmes d'insécurité que rencontrent de plus en plus les piétons dans nos villes où les accidents sont en nette hausse.



En 2016, on a constaté une augmentation de 19% de la mortalité piétonne par rapport à 2015. Selon une enquête OpinionWay réalisée en 2015 sur toute la France, 85% des piétons s'estimaient être en danger dans leurs déplacements.

L'association nationale *Les Droits du Piéton* reconnaît certes l'imprudence parfois des piétons eux-mêmes mais elle incrimine surtout les automobilistes. Certains roulent trop vite et ne respectent pas les piétons, usagers vulnérables, surtout dans les passages dits « protégés » où ils forcent le passage alors que le piéton y est absolument prioritaire et doit s'y sentir en sécurité.

Sont accusés également tous ces engins roulants, plus ou moins nouveaux, trottinettes et patinettes pour adultes, électriques ou non, gyropodes ou autres « hoverboards » qui envahissent de plus en plus les trottoirs et dont la vitesse (jusqu'à 30-35 km) est jugée excessive. Selon l'association *Les Droits du Piéton*, ces engins n'ont rien à faire sur les trottoirs.

Même constat chez les cyclistes dont le nombre de tués a augmenté de 22% par rapport à 2010. Certes, le nombre de cyclistes a lui-même fortement augmenté, et le comportement de

certains d'entre eux est inacceptable et dangereux pour eux-mêmes comme pour les piétons. Mais, selon le mouvement *Mon vélo est une vie*, les automobilistes, par leurs

comportements, notamment les excès de vitesse, sont les premiers responsables.

Zones 30 et doubles-sens cyclables

C'est précisément pour lutter contre ces facteurs d'insécurité que la Ville de Brétigny, avec le soutien indéfectible de l'ADEMUB, a entrepris **une politique visant à réduire la vitesse et à protéger ainsi les usagers vulnérables dans notre ville en facilitant leurs**

ce cadre, **la mise en double-sens cyclable quasi-systématique des rues à sens unique.** Cela provoque, parmi la population brétignolaise, quelques réactions mitigées dues essentiellement à un manque d'information. Or, **depuis 20 à 30 ans qu'ont été instaurés les double-sens cyclables (DSC), on n'a enregistré, partout en Europe, aucun accident mortel dans un double-sens cyclable. Le fait que les protagonistes (chauffeur de véhicule et cycliste) se voient clairement, joue un rôle majeur.** Ce qui a pour avantage de réduire la vitesse et d'apaiser ainsi la circulation pour le profit de tous.

Il s'agit là des premières étapes. Il importe, dans les années à venir, de poursuivre cette politique, notamment dans le quartier des Cendrennes et dans d'autres zones résidentielles.

L'objectif doit être « la ville à 30 » où **la règle sera le 30 km/h et l'exception le 50 km/h.**

Mais la réussite d'une telle politique dépend **d'un gros effort de pédagogie. C'est l'enjeu de ces prochaines années.** La ville de Brétigny doit entreprendre au plus tôt une campagne pluriannuelle d'information et de formation de nos concitoyens.



déplacements. Une première tranche de travaux d'aménagement a commencé avec le centre-ville élargi, la Moinerie et le quartier Clause par la mise en zone 30 ou en zone de rencontre et, dans

PS : Nous n'oublions pas nos amis piétons qui feront l'objet de toutes nos attentions dans un prochain numéro.

DÉCOUVRONS LES AMAP

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Pour retrouver une véritable agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement, les Amap sont certainement une solution possible. Elles permettent aussi un circuit court d'approvisionnement qui évite des pertes et réduit les inconvénients des transports. Qu'est-ce qu'une Amap ?

Littéralement, une Amap est une « Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne » : donc c'est une association (déclarée ou non) de consommateurs, ou plutôt de « consom'acteurs » et d'agriculteurs, ou plutôt de « paysans » dans un partenariat local, sans intermédiaire commercial, avec un esprit de pérennité.

Cette définition appelle plusieurs remarques. S'il y a vente de paniers, l'association elle-même est **sans but lucratif**. L'Amap n'existe que dans une relation de proximité, de contact direct. On ne pourra donc pas trouver tous les produits que l'on peut souhaiter : ainsi pas de bananes ou pas de fraises en hiver ! On achète des produits agricoles de saison cultivés sur place. Ce qui veut dire aussi qu'on est dans un contexte de polyculture, de diversité et c'est en ce sens que ces agriculteurs se revendiquent « paysans ».

Par contre, acheter en Amap, ce n'est pas forcément acheter du bio labellisé, même si selon la charte signée entre producteurs et consom'acteurs, l'Amap s'engage dans une activité agricole durable, diversifiée et adaptée au territoire, en rupture avec l'agrochimie (sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse,...) et toute entreprise d'appropriation mercantile du vivant (sans OGM, ...). Cette activité agricole favorise la biodiversité végétale et animale, contribuant au maintien et au développement des semences paysannes, et donne des produits de bonne qualité gustative, sanitaire et environnementale.

Selon leur charte, « les Amap visent à une transformation sociale et écologique de l'agriculture et de notre rapport à l'alimentation en générant de nouvelles solidarités. ». Il y a donc des engagements mutuels, afin de pérenniser le système et surtout les exploitations agricoles :

Pour les producteurs :

Livrer à périodicité préétablie des aliments de saison et issus de leur ferme,

mettre en œuvre les moyens nécessaires visant à assurer la livraison régulière des « parts de production », déterminer en toute transparence avec les « amapiens » un prix forfaitaire stable, garanti et équitable.

Pour les consommateurs :

Contractualiser et prépayer la production sur la période du contrat à un prix équitable, en s'interdisant l'échange marchand sur les lieux de livraison, et prendre en compte équitablement avec les producteurs les fluctuations et aléas inhérents à leur activité.

Où trouver une Amap ?

C'est le point le plus difficile ! Car si les Amap ont du succès, les agriculteurs qui font le choix d'une agriculture paysanne ne sont pas légion et leur nombre n'est pas proportionnel à la demande.

Depuis la création des premières Amap en Île-de-France en 2003, elles se sont multipliées. On en compte aujourd'hui plus de 300, soit plus de 15 000 familles en partenariat avec 160 fermes. Mais il y a une autre contrainte : les terres manquent pour que de nouveaux agriculteurs s'installent ou, plus exactement, la pression urbaine francilienne déforme le prix des terres agricoles. C'est pourquoi il est essentiel que les collectivités publiques s'engagent aux côtés des « amapiens » afin que toute opportunité nouvelle puisse être saisie. Nous pensons bien sûr à l'agrobiopole de La Base à Brétigny, mais nous pensons aussi à l'avenir. Et, si les rumeurs qui circulent sur un possible départ de l'INRA de la ferme de Bressonvilliers à Leudeville se confirmaient, il faudrait absolument saisir cette occasion pour développer de nouvelles initiatives en faveur de

l'agriculture de proximité et notamment des Amap !



À 10 km autour de Brétigny, on trouve les Amap suivantes :

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site pour l'Île-de-France : <http://www.amap-idf.org/>.

Dans un prochain numéro d'ADEMUB iNFOs, nous vous livrerons des témoignages d'Amapiens.

Brève

Gaspillage alimentaire : des applis anti-gaspi

Pour éviter le gâchis, il existe pas mal d'applications que vous pouvez utiliser avec votre smartphone. Citons, entre autres,

- **Too Good To Go** : plus de 1 500 commerces dans 30 villes pour bénéficier des promos tout en évitant à la nourriture de finir dans vos poubelles ;

- **Optimiam** : les 700 commerçants participants font l'inventaire de leurs invendus dont ils postent chaque jour les promotions ;

- **Zéro-gâchis** : plus de 100 grandes surfaces dont Leclerc, Super U, Carrefour traquent les réductions sur les produits proches de la date de péremption ;

- **Dans mon frigo** : vous prévient quand l'un des produits de votre frigo arrive à expiration (il faut, bien entendu, scanner vos stocks au préalable) ;

- **Frigo Magic** : vous donne des recettes pour accommoder les restes qui traînent dans votre frigo.

Plus rien ne doit être jeté !

(Source : Le Parisien, lundi 4 Sept. 2017)

PÔLE AGROBIOLOGIQUE : ENCORE DES INCERTITUDES

L'horizon s'éclaircit pour le pôle agrobiologique de La Base. Un protocole d'accord a été signé prévoyant la création d'une « grande ferme agroécologique » sur les 75 ha, avec une première phase de 50 ha. Mais bien des questions restent en suspens.

Devant la carence de la Chambre d'agriculture qui s'est retirée du projet, Cœur d'Essonne, en mal de financement, a fini par trouver un interlocuteur avec «*Fermes d'avenir*». Cette association créée en 2013 conduit, depuis 2014, une expérience de *permaculture* (cf. encadré) sur une petite surface en Touraine et dispose, via le groupe à orientation sociale **SOS**, de fonds importants qu'elle souhaite investir dans ce domaine.

Plusieurs certitudes donc :

- le projet initial d'agriculture biologique en circuit court avec maraîchage, production de fruits, petit élevage, ateliers de transformation et production de céréales avec fabrication de pain in situ demeure ;
- le financement de l'opération est assuré par «*Fermes d'avenir*» avec participation, comme prévu, de l'Agglo et de la Région.

Reste à trouver **le type d'entreprise à mettre en place** pour réaliser l'aménagement prévu, et **les professionnels pour assurer la production**, car «*Fermes d'avenir*» dispose encore de peu d'expérience en agriculture et connaît mal le milieu agricole.

Pour nous, Cœur d'Essonne doit garder la propriété du foncier et passer contrat par bail emphytéotique (longue durée) avec l'entreprise qui sera porteuse du projet. On se dirigerait vers la création d'une structure de type coopératif dans laquelle seraient représentés les producteurs et les salariés.

Les professionnels existent, ce sont les membres des quatre organisations d'**ABIOSOL**, notamment les agriculteurs du **Groupement des Agriculteurs Biologiques** (GAB d'Ile-de-France), de **Champ des possibles**, avec ses pépinières d'agriculteurs en formation, et des **Associations** pour le

Maintien de l'Agriculture Paysanne (Amap) qui sont prêts, depuis le début, à s'investir dans le projet.

Des pourparlers seraient en cours entre ces professionnels confirmés et les responsables de «*Fermes d'avenir*» pour mettre au point les termes d'une coopération constructive. Le démarrage d'une première phase d'expérimentation est prévu pour fin 2017, avec l'installation de deux Amap. Et tous travaillent d'arrache-pied pour mettre au point les conditions d'une production pérenne, variée et de grande qualité, qui n'a rien à voir avec l'agro-industrie de la «*Ferme des mille vaches*».

Il reste que les futurs consommateurs de ces productions, dont nous sommes, sont bien peu informés, et que la concertation avec leurs associations laisse à désirer.

Permaculture : qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une agriculture biologique bien insérée dans son environnement naturel et soucieuse du respect de la biodiversité et de la continuité écologique. À rapprocher de l'agroforesterie, autre technique de production agricole en devenir, qui consiste à allier agriculture biologique et jardinage forestier, en exploitant au mieux la symbiose entre forêt et agriculture, indispensable en ces temps de réchauffement climatique.

Brève

Les Joncs Marins en danger !

Des personnes malveillantes, mais non sans moyens, ont profité des vacances d'août pour pratiquer à la machine et en toute illégalité une énorme trouée (6 à 7 m de large et plusieurs centaines de mètres de long) dans la partie forestière située en bordure du chemin de la Marinière.

*Cela fait 20 ans, voire plus, que le «*parc*» des Joncs Marins subit les outrages les plus divers. Aujourd'hui, au fil des mitages, des dégradations, déboisements et autres constructions illégales, que reste-t-il encore pour aménager cet espace de nature et de biodiversité, véritable poumon vert de notre ville ? Est-il encore viable ?*

Cela fait aussi 20 ans que cet épineux dossier traîne, les municipalités successives et les conseils régionaux comme l'État s'étant montrés incapables d'aboutir à une décision ferme et définitive. Il est urgent qu'on en vienne enfin à l'enquête publique et à la déclaration d'utilité publique indispensables à la survie de l'une des dernières zones de biodiversité de notre commune.

Les négociations pour y parvenir semblent reprendre entre les divers partenaires dont la Ville. Une bonne pratique de la concertation demanderait que l'ADEMUB soit enfin véritablement associée à ce travail de réflexion. Et, en attendant un résultat que nous souhaitons rapide, quelles mesures urgentes Brétigny va-t-elle prendre pour arrêter ces destructions et protéger cette zone ?

L'EAU POTABLE A BRÉTIGNY-SUR-ORGE

En passant de la délégation de service public à la régie communautaire, qu'est-ce qui a changé dans la distribution de l'eau potable à Brétigny ?

Depuis le 1er mai 2017, l'eau potable n'est plus distribuée à Brétigny par la Lyonnaise des Eaux-Suez, mais par une Régie de Service Public ou Établissement Public de Coopération Intercommunale, baptisée « **Eau Cœur d'Essonne** » sise au 20 rue Denis Papin, à Saint-Michel-sur-Orge. Elle est dirigée par un conseil d'administration de 16 membres où siègent des élus et seulement trois représentants d'associations, dont **Aggl'Eau Publique Val d'Orge**. Elle dessert un territoire couvrant les 10 communes de l'ancienne *Communauté d'Agglomération du Val d'Orge* (CAVO), dont Brétigny et Le Plessis-Pâté.

De ce fait, cette eau vous la paierez le plus souvent moins cher, mais ce sera la même, achetée par la Régie auprès de la Lyonnaise des Eaux-Suez pour 9 communes, c'est-à-dire l'eau de la Seine, « repotabilisée » par l'usine de Morsang-sur-Seine.



En effet, le contrat a été débattu et signé dans le secret, sans véritable concertation avec les associations et les usagers, sans l'usage d'une concurrence possible de la Régie Publique Eau de Paris.

Et pourtant, dès décembre 2013, les adhérents d'Aggl'Eau Publique Val d'Orge, lors d'une visite au Pavillon de l'Eau, à Paris, avaient été mis au courant de la faisabilité de la fourniture d'eau à la CAVO par l'aqueduc du Loing, qui passe sur le territoire de notre agglomération, en plus de celle assurée déjà à Viry-Châtillon et celle promise pour 2018 à Grigny. Ils avaient aussi appris que les élus de la dite CAVO étaient au courant de cette possibilité. De plus,



en ajoutant un second piquage sur l'aqueduc de la Vanne, jumeau de celui du Loing, il était possible d'en faire profiter aussi l'Agglomération Evry Centre-Essonne, qui semblait elle aussi intéressée.

Cette opportunité nous assurait une eau de meilleure qualité, comme nous l'a montré la visite organisée pour les Castelvirois par Gabriel Amard, Président de l'agglomération *Les Lacs de l'Essonne*, en 2014 sur les lieux de captage en Seine-et-Marne ; elle nous assurait aussi une eau moins chère, en l'absence de dividendes à verser à des actionnaires.

Et maintenant, un nouveau tarif ?

Vous n'avez eu jusqu'à présent ni facture, ni information sur les tarifs qui seront pratiqués. Le seul élément certain est le prix d'achat du m³ à La Lyonnaise, soit 69,50 centimes d'euros (et sans doute 63,50 à Leuville qui continue d'acheter son eau à Véolia). Car le règlement de service, qui définit les droits et devoirs respectifs des usagers et de la Régie, et fixe en particulier les tarifs, n'est toujours pas établi par le Conseil d'Administration de la Régie ; il doit ensuite être soumis à la **Commission Consultative des Services Publics Locaux** (CCSPL) avant d'être adopté par le Conseil Communautaire.

Le projet de règlement prévoit un tarif progressif :

- 1,22 euro HT le m³ pour une consommation de 0 à 200 m³
- 1,49 euro HT de 201 à 1 000 m³
- 1,63 euro HT au-delà de 1 001 m³.

En l'absence de compteurs individuels dans les immeubles, et de repérage par La Lyonnaise et les mairies (malgré le double relevé des compteurs en avril 2017) des compteurs correspondant à chaque logement, les locataires et propriétaires d'appartements risquent de payer le tarif fort, ce qui ne lésera pas trop les Brétignolais (qui paient déjà le m³ 1,63 euro), ni les Génovéfains (1,96 euro actuellement), mais plus les habitants de Fleury-Mérogis (1,22 euro) et de Saint-Michel-sur-Orge (1,44 euro). La première facture sera accompagnée du règlement de service et le paiement de cette facture en vaudra acceptation.

Le dépliant de l'agglomération du Val d'Orge accompagnant la consultation (mai 2015) des habitants sur le futur mode de gestion de l'eau (dont le succès est à l'origine de la Régie) affirmait que le mode de gestion avait peu d'influence sur le prix de l'eau. Or, le tarif prévu fera économiser 4 millions d'euros aux usagers des 10 communes sur un an ! C'est déjà pas mal ! Mais nous aimerions aussi une eau de meilleure qualité, plus de clarté sur les traitements qu'elle subit (les bulletins de l'ARS - Agence Régionale de Santé - sont trop succincts)... et encore moins chère !

Pour cela, nous vous appelons à soutenir l'association *Aggl'Eau Publique Val d'Orge* (blog : www.aggleaupubliquevaldorge.com)

Semaine d'information et d'action 8 au 14 octobre 2017

« Lutter contre le gaspillage alimentaire »

Voici le Programme des diverses actions :

Dimanche 8 octobre :

De 10h à 12h30 à l'Espace Rencontre du marché couvert :

Exposition, information et animation sur le thème du gaspillage alimentaire.

Du lundi 9 au Lundi 16 octobre :

Au Centre socioculturel Nelson Mandela (5 avenue Maryse Bastié à Brétigny) :

Exposition : « Des chiffres, des expériences, des exemples à suivre... »

Jeudi 12 octobre

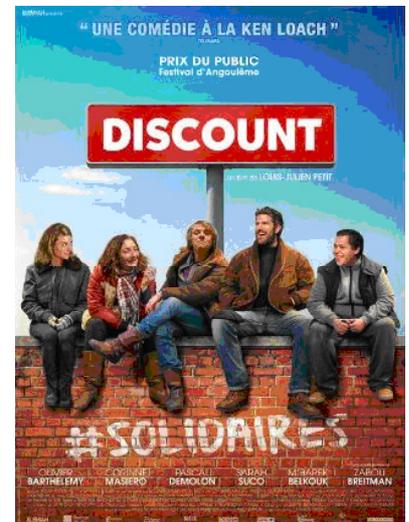
A 20h30 à Ciné 220

Projection-débat avec le film «DISCOUNT»

Comédie sociale de Louis-Julien Petit.

Ce film raconte le combat des employés d'un supermarché qui, menacés de licenciement, revendent les produits jetés par l'enseigne. Une comédie mi-écologiste, mi-sociale et pleine d'autodérision.

Les intervenants pour le débat seront trois associations : UFC-Que-choisir ? Val d'Orge, Les Restos du Cœur et l'Épicerie sociale «Sucre d'Orge».



**Pour toute information, consulter le site
www.ademub.asso.fr**

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2017

Tarifs actuels de cotisation annuelle: simple: 15 euros - couple: 22 euros - petit budget : 8 euros - soutien : 35 euros (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux adhérents des associations de défense de l'environnement)

**ADEMUB - Président : Gilles LECATRE - Siège : 30 avenue Lucien Clause - 91220 Brétigny-sur-Orge
Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30 rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge**

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Courriel : **Tél :**

J'adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'ADEMUB pour 2017. Ci-joint ma cotisation de Euros

(chèque à l'ordre de l'ADEMUB envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr ou téléphoner au 06 80 54 38 85 ou 01 60 84 19 10